

Contester un pv pour un livreur

Par ineslomb, le 19/12/2014 à 10:01

Bonjour.

Je me suis fait arrêter pour la gendarmerie pour non port de la ceinture de sécurité mais je suis livreur. Et j'arrivais sur mon lieu de livraison . J'ai vu sur internet qu'il y avait un article pour les livreurs dont la ceinture n'était pas obligatoire. Comment faire pour contester ?

Par LESEMAPHORE, le 19/12/2014 à 11:05

Bonjour

[citation] Comment faire pour contester?

[/citation]

Présenter au juge les bons de livraisons attestant la délivrance de colis ou courrier en porte à porte, c'est à dire à des adresses contigues dans la rue .

Alinéa 6 du R412-1 du CR.